

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE PERNES-LES-FONTAINES

SEANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025

(Date de convocation : 02 septembre 2025)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	12
Présents :	8
Absent excusé ayant donné procuration :	/
Absents excusés non représentés :	4
Absents non excusés :	/
Votants :	8

L'An deux mille vingt-cinq et le douze septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire-Président.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Jean-Claude GRAVIERE, Christian GORLIN et Christian SOLLIER, et Mesdames Nadège BOISSIN, Isabelle DESRUT Nicole NEYRON et Muriel VACHET.

Absents excusés : Mesdames Géraldine PETIT, Solène ESPITALLIER, et Michèle BAZ et Monsieur Régis D'OLEON.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration : Nicole NEYRON ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° 14-25

Décision modificative n°1

Madame Nadège BOISSIN, vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de procéder à une régularisation des écritures comptables entre les recettes d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement

Article et fonction	Chapitre	Recettes	Dépenses
002 Excédent antérieur reporté	002	-23 542,40	
777 Recettes et quote-part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat	042	23 542,40	
TOTAL		0,00	0,00

Section d'investissement

Article et fonction	Chapitre	Recettes	Dépenses
001 Excédent d'investissement reporté	001	23 542,40	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	040		23 542,40
TOTAL		23 542,40	23 542,40

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de sa vice-Présidente,

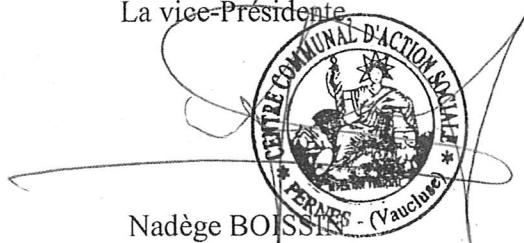
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder aux régularisations des écritures comptables entre les recettes d'investissement et de fonctionnement sus énoncées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

La vice-Présidente



Nadège BOISSIN

Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 22 septembre 2025
Publiée le : 22 septembre 2025